

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 428

17 février 2012

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>ADMC-Audit, Diagnostic, Mise en Confor-</b><br><b>mité S.à r.l. ....</b>                          | <b>20522</b> | <b>Skystone Development S.A. ....</b>  | <b>20519</b> |
| <b>Artelec S.A. ....</b>   | <b>20543</b> | <b>Studio G.m.b.H. ....</b>  | <b>20507</b> |
| <b>Azeri Finance ....</b>  | <b>20523</b> | <b>Talltec Technologies Holdings S.A. ....</b>   | <b>20505</b> |
| <b>BlueBay High Yield Enhanced Investments</b><br><b>(Luxembourg) S.A. ....</b>                      | <b>20505</b> | <b>The Shipowners' Mutual Protection and In-</b><br><b>demnity Association (Luxembourg) ....</b> | <b>20500</b> |
| <b>BlueBay High Yield Institutional Credit Se-</b><br><b>lect Investments (Luxembourg) S.A. ....</b> | <b>20517</b> | <b>The Van Daalen Group S.A. ....</b>  | <b>20500</b> |
| <b>Bosa Hotel &amp; Resort S.A. ....</b>   | <b>20522</b> | <b>Tierra de Cafe G.m.b.H. ....</b>  | <b>20511</b> |
| <b>Captiva Capital Management S.à r.l. ....</b>  | <b>20518</b> | <b>Toiture du Nord S.A. ....</b>   | <b>20502</b> |
| <b>Chilades Holdings S.à r.l. ....</b>   | <b>20498</b> | <b>Touristic Projects Re S.A. ....</b>   | <b>20502</b> |
| <b>C &amp; M Holding S.A. ....</b>   | <b>20516</b> | <b>Transbalux S.A. ....</b>  | <b>20502</b> |
| <b>CR PropCo S.à r.l. ....</b>   | <b>20538</b> | <b>TreeBEA S.A. ....</b>   | <b>20501</b> |
| <b>EIGER Real Estate Ventures S.à r.l. ....</b>  | <b>20522</b> | <b>Trelson Capital S.à r.l. ....</b>   | <b>20500</b> |
| <b>Ernst &amp; Young Tax Advisory Services ....</b>  | <b>20519</b> | <b>Trizec 3 S.à r.l. ....</b>  | <b>20508</b> |
| <b>Four s.à r.l. ....</b>  | <b>20535</b> | <b>Trizec 4 S.à r.l. ....</b>  | <b>20508</b> |
| <b>Goodman Alizarin Logistics (Lux) S.à r.l.</b><br><b>.....</b>                                     | <b>20508</b> | <b>Trizec S.à r.l. ....</b>  | <b>20505</b> |
| <b>Goodman Alzenau Logistics (Lux) S.à r.l.</b><br><b>.....</b>                                      | <b>20513</b> | <b>Unichauff s.à r.l. ....</b>   | <b>20516</b> |
| <b>Goodman APP Holdings (Lux) S.à r.l. ....</b>  | <b>20517</b> | <b>Vaduz &amp; Overseas Consolidated Interests</b><br><b>S.à r.l. ....</b>                       | <b>20517</b> |
| <b>Gulf Atlantic France S.à r.l. ....</b>  | <b>20519</b> | <b>Vecotrade S.A. ....</b>   | <b>20518</b> |
| <b>INNCONA S.à r.l. &amp; Cie. Cent trente et</b><br><b>unième (131.) S.e.c.s. ....</b>              | <b>20509</b> | <b>Velan Luxembourg ....</b>   | <b>20518</b> |
| <b>OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l. ....</b>   | <b>20516</b> | <b>Vesalius Biocapital II S.A. SICAR ....</b>  | <b>20518</b> |
| <b>Oeno-Invest Advisory S.C.P.A. ....</b>  | <b>20500</b> | <b>Vesuvia S.A. ....</b>   | <b>20511</b> |
| <b>Prologis International Funding II S.A. ....</b>   | <b>20503</b> | <b>Vicaro S.A. ....</b>  | <b>20522</b> |
| <b>Rodinvest S.A. ....</b>   | <b>20513</b> | <b>Vinoteca s.à r.l. ....</b>  | <b>20544</b> |
| <b>Sàrl Wilmes &amp; Söhne ....</b>  | <b>20544</b> | <b>Vision UPS Systems S. à r.l. ....</b>   | <b>20544</b> |
| <b>Secretary's ....</b>  | <b>20544</b> | <b>Walebroch S.A. ....</b>   | <b>20544</b> |
|  |              | <b>Westmount S.A. ....</b>   | <b>20502</b> |
|  |              | <b>Willshall S.A. ....</b>   | <b>20534</b> |
|  |              | <b>Zimmer Luxembourg S.à r.l. ....</b>   | <b>20502</b> |

**Chilades Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.618.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PARATHYMA PARK LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong having its registered office at 20<sup>th</sup> Floor, Tung Wai Commercial Building, 109-111 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder"),

represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary:

- That CHILADES HOLDINGS S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-5884 Hesperange, 300c, route de Thionville, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.618, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg on June 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1739, on July 15, 2008, whose articles of association were amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg on September 11, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2197, on November 10, 2009, (hereafter referred to as "the Company"),

- That the share capital is established at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) represented by 1,300 (one thousand three hundred) units having a nominal value amounting to EUR 10.- (ten Euro);

- That the Sole Unitholder is the owner of the totality of units of the Company;

- That by the present minutes, the Sole Unitholder approves the liquidation accounts of the Company as of October 31, 2011;

- That by the present minutes, the Sole Unitholder declares the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- The Sole Unitholder, in its capacity as liquidator of the Company, states that all liabilities of the Company are settled or will be settled by the Sole Unitholder;

- That the Company's activities have ceased; that the Sole Unitholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- That, following, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- That the Company's sole manager is given full discharge for his duties;

- That there should be proceeded to the destruction of all issued units; and

- That all books and documents of Company shall be kept for the legal duration of 5 years at 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

With no other outstanding point on the agenda, or further request for discussion, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at EUR 665.- (six hundred sixty-five Euro).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PARATHYMA PARK LIMITED, une société, constituée et organisée sous les lois de Hong-Kong, ayant son siège social au 20<sup>th</sup> Floor, Tung Wai Commercial Building, 109-111 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, (ci-après dénommé l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

- Que CHILADES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au L-5884 Hesperange, 300c, route de Thionville, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.618, constituée suivant un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1739, le 15 juillet 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 11 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2197, le 10 novembre 2009, (ci-après dénommée la «Société»),

- Que le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros) représenté par 1.300 (mille trois cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros);

- Que l'Associé Unique est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que par les présentes minutes, l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société arrêtés en date du 31 Octobre 2011;

- Que par les présentes minutes, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée avec effet immédiat de la Société;

- Que l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société a été réglé ou sera réglé par l'Associé Unique;

- Que l'activité de la Société a cessé; que l'Associé Unique est donc investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

- Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- Que décharge pleine et entière soit donnée au gérant unique de la Société;

- Qu'il y lieu de procéder, le cas échéant, à la destruction matérielle des parts sociales émises; et

- Que les livres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Plus d'autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, ni d'autre demande, la réunion est close.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 665,- (six cent soixante-cinq euros).

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue de la partie comparante, connue du notaire par ses prénoms, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005595/105.

(120005270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 14.228.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 20 octobre 2011*

La démission de son mandat d'administrateur de M. Jan MUDDE avec effet au 28 juillet 2011 a été acceptée.

A été coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 20.02.2012, M. Yves WAGNER, né le 16/11/1958 à Luxembourg, demeurant 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-Syre, Luxembourg;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012006066/14.

(120005099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**The Van Daalen Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.019.

—  
*Résolutions prises lors de l'assemblée générale extra-ordinaire du 20 décembre 2011:*

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse du commissaire aux comptes a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été également modifiée. Son adresse est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse de l'administrateur Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Son adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006067/17.

(120005970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Trelson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 5.907.625,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.171.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 31 octobre 2011, de ce qui suit:

- Accepter la démission de Bartosz Szlapka en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nommer Alan Botfield, résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2012006075/15.

(120005858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**OIA S.C.P.A., Oeno-Invest Advisory S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.557.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012006183/11.

(120005428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**TreeBEA S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.877.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société TREELOGY S.A. (RC B 149.673), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Asher PEREZ, chercheur et professeur d'université, demeurant à F-67300 Schiltigheim (France), 26, rue de la Patrie,
- Franck AMOUYAL, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes et agissant sur base de l'article 9 des statuts,

Asher PEREZ, susdit, lui-même représenté par Franck AMOUYAL, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20/12/2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de TreeBEA S.A. (anc. FINANCIAL PROMOTION S.A.), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.877, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1776 du 13 décembre 2002, modifié suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 22 décembre 2009, publié au dit Memorial C, numéro 659 du 29 mars 2010, et dont le capital social est fixé à deux cent un mille cinq cents euros (201.500,- €), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1814. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012006056/49.

(120005228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Westmount S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 20.271.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2011:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012006098/16.

(120005251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Toiture du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, rue de Wiltz.  
R.C.S. Luxembourg B 94.384.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006069/10.

(120005576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Touristic Projects Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 123.556.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006071/10.

(120005460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Transbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 93.307.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006073/10.

(120005910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Zimmer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.226.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 janvier 2012*

1. Le nombre des gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zimmer Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012006107/17.

(120005637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Prologis International Funding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.039.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Prologis International Funding II S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on August 11, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2591 on October 25, 2011, the articles of incorporation of which have not been amended since today.

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To reduce the subscribed capital of Prologis International Funding II S.A. of an amount of 1,968,000 Euros to bring it back from 2,000,000 Euros to 32,000 Euros.

2. To pay back 1,968,000 Euros to ProLogis European Properties Fund II, a fonds commun de placement, as shareholder of the Company.

3. To cancel 1,968 shares held by the shareholder.

4. To amend the article 5 of the Articles of Association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of one million nine hundred sixty-eight thousand Euros (1,968,000.- EUR) to bring it back from its present amount of two million Euros (2,000,000.- EUR) to thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) by cancellation of one thousand nine hundred and sixty-eight (1,968.-) shares and repayment of the said amount of one million nine hundred sixty-eight thousand Euros (1,968,000.- EUR) to ProLogis European Properties Fund II, a fonds commun de placement, as sole shareholder of the Company.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32, 000.-) consisting of thirty-two (32) shares having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Prologis International Funding II S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2591 du 25 octobre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de "Prologis International Funding II S.A." du montant de 1.968.000 Euros pour le porter de 2.000.000 Euros à 32.000 Euros.

2. Rembourser 1.968.000 Euros à ProLogis European Properties Fund II, un fonds commun de placement, en qualité d'actionnaire de la société.

3. Annuler 1.968 actions détenues par l'actionnaire.

4. Modifier l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de un million neuf cent soixante huit mille Euros (1.968.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux millions d'Euros (2.000.000.- EUR) à trente deux mille Euros (32.000.- EUR) par remboursement de ce montant de un million neuf cent soixante huit mille Euros (1.968.000.- EUR) à ProLogis European Properties Fund II, un fonds commun de placement, en qualité d'actionnaire de la société, et annulation de mille neuf cent soixante huit (1.968) actions détenues par cet actionnaire.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>** . La Société a un capital souscrit de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55503. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005936/112.

(120005683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Trizec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.711.

Le gérant unique a pris la décision de transférer le siège social de la société Trizec S.à r.l. à l'adresse suivante:

38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

*Pour Trizec S.à r.l.*

Fiduciaire Fibetrust

Référence de publication: 2012006077/13.

(120005867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**BlueBay High Yield Enhanced Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.476.

- Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 juillet 2011, que les administrateurs de la Société ont décidé de nommer Monsieur Robert Raymond, domicilié 5 rue de Beaujolais, 75001 Paris, France, en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2011.

Cette nomination est effective le 27 juillet 2011.

- Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2011, que l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

\* Réélection des membres du conseil d'administration de la Société. Désormais, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Henry Kelly
- Claude Niedner
- Robert Raymond
- Nicholas Williams
- Jordan Kitson
- William Jones

\* Nomination de Deloitte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2220 Luxembourg 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67.895, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 06 janvier 2012.

Mr Terry Farrelly.

Référence de publication: 2012006143/25.

(120005412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Talltec Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.543.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.543 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 127 du 1<sup>er</sup> mars 1999,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1142 du 13 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Acceptation de la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et décharge à ces derniers;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. LAC/2012/224. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur pd. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006060/78.

(120005774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

### Studio G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 27.750.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. - Frau Bjargey Eyjolfssdottir, freiberuflich, Ehegattin von Herrn Petur Valbergsson, geboren am 30. Juni 1947 in Reykjavik (Island), wohnhaft in L-6988 Hostert, 11, rue J.-P. Kommes;
2. - Frau Dögg Petursdottir, Privatbeamtin, geboren am 5. Januar 1972 in Reykjavik (Island), wohnhaft in L-6942 Niederanven, 6b, Mielstrachen;
3. - Frau Sigrun Petursdottir, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Thorstein Marteinson, geboren am 11. August 1965 in Reykjavik (Island), wohnhaft in D-Wincheringen, Wienerallee, 4;

Die Komparenten erklären:

- 1) Dass die Gesellschaft STUDIO G.m.b.H., mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 179, Rue du Cents, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 27750 gegründet wurde gemäss Urkunde, durch den damals in Capellen residierenden Notar Jacqueline Hansen-Peffer am 9. März 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 150 vom 3. Juni 1988, letztmalig abgeändert durch den Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 19. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 8. Dezember 2000, Nummer 787.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERTZWEIUNDVIERZIG EURO SIEBENUNDFÜNFZIG CENT (12.642,57), eingeteilt in FÜNFHUNDERTZEHN (510) Anteile von je VIERUNDZWANZIG EURO ACHTUNDSIEBZIG CENT (EUR 24,78).
- 3) Dass die Erschienenen, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind.
- 4) Dass die vorgenannten Erschienenen, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklären, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen.
- 5) Dass die vorgenannten Erschienenen sich als Liquidatoren bestimmen.
- 6) Dass die Erschienenen genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft STUDIO G.m.b.H., besitzen;
- 7) Dass die Erschienenen den Geschäftsführer Entlastung erteilen für die Ausübung ihres Amtes;
- 8) Dass die Erschienenen alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft STUDIO G.m.b.H., übernommen haben und somit frei darüber verfügen können, und dass sie hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliessen, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichnenden;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-1319 Luxembourg, 179, Rue du Cents aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft STUDIO G.m.b.H., vorgenannt, festgestellt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bjargey Eyjolfsdottir, Dögg Petursdottir, Sigrun Petursdottir, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58647. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Januar 2012.

Référence de publication: 2012006045/50.

(120005361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 115.220.

Le gérant unique a pris la décision de transférer le siège social de la société Trizec 3 S.à r.l. à l'adresse suivante:

38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

*Pour Trizec 3 S.à r.l.*

Fiduciaire Fibetrust

Référence de publication: 2012006078/13.

(120005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Trizec 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 121.668.

Le gérant unique a pris la décision de transférer le siège social de la société Trizec 4 S.à r.l. à l'adresse suivante:

38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

*Pour Trizec 4 S.à r.l.*

Fiduciaire Fibetrust

Référence de publication: 2012006079/13.

(120005862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Goodman Alizarin Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.808.

EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1 décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Mailys Egan  
Mandataire

Référence de publication: 2012006416/20.

(120006889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent trente et unième (131.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.969.

**Gesellschaftsvertrag**

**Art. 1 Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent trente et unième (131.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

**Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.**

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| Nachname,Vorname:        | Edler von Schickh, Oskar |
| Straße:                  | Schlachte 43             |
| Postleitzahl/Wohnort:    | 28195 Bremen             |
| Geburtsdatum/Geburtsort: | 17.10.63 / Stuttgart     |
| Beruf:                   | Finanzberater            |

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

**Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;

- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Ober die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

- (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
  - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
  - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
  - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
  - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß Art. 4 Abs. (2);
  - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
  - f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 19.06.07.

INNCONA Management S.à r.l.  
Unterschrift  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2012006125/115.

(120004988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

**Vesuvia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.268.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 décembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012006087/18.

(120005397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Tierra de Cafe G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 70, rue d'Ehlerange.  
R.C.S. Luxembourg B 166.006.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und elf.

Am achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Sind erschienen:

1. Herrn Juan Fernando SALDARRIAGA VELEZ, Historiker, geboren in Medellin am 5. März 1980 wohnhaft in L-4210 Esch/Alzette, 39, rue de Libération,
2. Dame Linda Amelia Roberta ORTOLANI, Pädagogin, geboren in Esch/Alzette am 11. Mai 1979 wohnhaft in L-4210 Esch/Alzette, 39, rue de Libération,

Die Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft, mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Die vorgenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung TIERRA DE CAFE G.m.b.H.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch/Alzette.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist Import und Verarbeitung von Kaffee.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EUROS (€ 12.500.-) und ist eingeteilt in FÜNFHUNDERT (500) Geschäftsanteile zu je FÜNFUNDZWANZIG EUROS (€ 25.-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern mit einfacher Stimmenmehrheit ernannt und können jederzeit mit einfacher Stimmenmehrheit abberufen werden.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgenwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf TAUSEND EURO (1.000.- €) abgeschätzt.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

|  |     |
|--|-----|
| 1. Herrn Juan Fernando SALDARRIAGA VELEZ, vorgenannt, ZWEIHUNDERTFÜNFZIG Anteile . . . . . | 250 |
| 2. Dame Linda Amelia Roberta ORTOLANI, vorgenannt, ZWEIHUNDERTFÜNFZIG Anteile . . . . .    | 250 |
| Total: FÜNFHUNDERT ANTEILE . . . . .   | 500 |

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNFHUNDERT EUROS (€ 12.500.-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung erklärt der Gesellschafter in der Form einer sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse zu fassen:

1.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herrn Juan Fernando SALDARRIAGA VELEZ, vorgenannt.

2.- Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-4108 Esch/Alzette, 70, rue d'Ehlerange  
WORÜBER URKUNDE, Geschehen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.  
Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Saldarriaga Velez, Ortolani, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16790. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006068/88.

(120005454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Goodman Alzenau Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.465.

—  
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l.. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Mailys Egan

*Mandataire*

Référence de publication: 2012006417/20.

(120006888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**Rodinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 166.010.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît Devaux, expert comptable, né le 17 juin 1966 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement à B-6760 Virton, Rue Saint Roch 30.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer entre eux et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RODINVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les 100 actions (100) et les libérer intégralement, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts étant ainsi rédigés, le seul associé a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Benoît Devaux, prénommé;
  - b) Monsieur Jérôme Lejeune, employé, né le 17 février 1986 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach;
  - c) Monsieur David Kimus, employé, né le 27 mars 1988 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach .
3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Benoît Devaux, précité.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Devaux et Associés, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach, R.C .S. Luxembourg B 92.355.
5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué, et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.
6. Le siège social de la société est fixé à L-2168 Luxembourg, Rue de Mühlenbach 121.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Devaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58765. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005974/130.

(120005584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Unichauff s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 134.165.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006080/10.

(120005509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**C & M Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 38.832.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons de la dénonciation tenue le 22 décembre 2011 de la convention de domiciliation conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 1994 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

RCS Luxembourg: B 15.302

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

anciennement Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.,

anciennement ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A.

et

C & M Holding S.A.

RCS Luxembourg: B 38.832

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012006812/22.

(120006318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.935.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 19 juillet 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 19 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS ALS Sàrl  
Szymon DEC  
Gérant

Référence de publication: 2012006593/19.

(120006172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**Goodman APP Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.919.

—  
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Mailys Egan  
Mandataire

Référence de publication: 2012006419/20.

(120006974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**BlueBay High Yield Institutional Credit Select Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.658.

—  
- Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 juillet 2011, que les administrateurs de la Société ont décidé de nommer Monsieur Robert Raymond, domicilié 5 rue de Beaujolais, 75001 Paris, France, en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Cette nomination est effective le 27 juillet 2011.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Mr Terry Farrelly.

Référence de publication: 2012006144/12.

(120005422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Vaduz & Overseas Consolidated Interests S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 124.855.

—  
Le gérant unique a pris la décision de transférer le siège social de la société Vaduz & Overseas Consolidated Interests S.à r.l. à l'adresse suivante:

38, bld. Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

*Pour Vaduz & Overseas Consolidated Interests S.à r.l.*  
Fiduciaire Fibetrust

Référence de publication: 2012006082/14.

(120005888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Captiva Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.025.

—  
*Extrait informatif concernant L'Associé Unique de la Société*

La Société tient à informer que la nouvelle dénomination et l'adresse correcte de l'Associé Unique sont comme suit:

- Nom: Natixis Alternative Assets SA

- Adresse: 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012006147/14.

(120005806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Velan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 83.527,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.902.

—  
Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006083/10.

(120005101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Vesalius Biocapital II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.524.

—  
EXTRAIT

Il est constaté que les adresses des administrateurs suivants ont été modifiées:

- L'adresse de Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, se situe désormais à L-9742 Boxhorn, 65B, Maison.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012006084/13.

(120005444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Vecotrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9361 Brandebourg, 7A, leweschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 80.474.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006086/10.

(120005431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

—  
EXTRAIT

Il convient de prendre note que le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que réviseur d'entreprises agréé a pris fin le 2 décembre 2011.

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 2 décembre 2011 la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, une société ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 janvier 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012006154/21.

(120005527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Gulf Atlantic France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.187.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.907.

—  
En date du 21 décembre 2011, le liquidateur de la Société, FIDES (Luxembourg) S.A., a démissionné, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012006159/12.

(120005300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Skystone Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.680.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Gregorio PUPINO, private employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

acting as attorney in fact of the Board of Directors of SKYSTONE DEVELOPMENT S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on September 21, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of November 16, 2011 number 2799 registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 163680 (the "Company"),

by virtue of powers granted to him by resolutions of the Company's Board of Directors dated November 10, 2011.

The excerpt of the minutes of the Company's Board of Directors minutes, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The subscribed capital of the Company is currently set at EUR 31,000 (THIRTY-ONE THOUSAND EUROS) consisting of 31 (THIRTY-ONE) shares with a par value of EUR 1,000 (ONE THOUSAND EUROS) each.

2) Pursuant to Article 5 of the articles of incorporation, the Company's board of directors is authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of EUR 1,000,000 (ONE MILLION EUROS) divided into shares of a

nominal value of EUR 1,000 (ONE THOUSAND EUROS) each. Consequently, it is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to suppress or limit, if necessary, the preferential right to subscribe of the existing shareholders, to determine any other execution modality which appear to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

3) Pursuant the said resolutions dated November 10, 2011, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-),

in order to bring its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to one hundred and thirty one thousand Euros (EUR 131,000.-) by the issue of one hundred (100) shares of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per share,

to be fully paid up in cash and having the same rights and obligations as the existing shares and has resolved to accept the subscription of the new shares by the sole shareholder ICS (OVERSEAS) LIMITED with its registered office at 80, Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, and registered with the Trade and Companies register in Cardiff under number 7687461,

having subscribed 100 new shares and fully paid up them by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-).

4) The justification of such subscription and such payment of the aggregate amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), have been produced to the undersigned notary, who acknowledges this, by a declaration of subscription and a bank certificate of blockage.

5) As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5 §1 of the Company's articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

“ **Art. 5 §1.** The subscribed share capital is set at EUR 131,000 (ONE HUNDRED AND THIRTY-ONE THOUSAND EUROS) represented by 131 (ONE HUNDRED AND THIRTY-ONE) shares with a par value of EUR 1,000 (ONE THOUSAND EUROS) each.”

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

#### *Declaration - Costs*

The undersigned notary declares, pursuant to the article 32-1 of the company's law, that the conditions regarding the increase of capital as included in the article 26 new of the said law, have been fulfilled.

The appearing party represented as stated hereabove declares to be responsible for the delay in having the increase of capital enacted by deed of the undersigned notary and discharge the undersigned notary for any responsibility in connection therewith.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the attorney in fact of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SKYSTONE DEVELOPMENT S.A. avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2799 du 16 novembre 2011 inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 163.680 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 10 novembre 2011.

L'extrait du procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 31 (TRENTE ET UN) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (MILLE EUROS) chacune.

2) Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à émettre d'autres actions à hauteur d'un capital autorisé maximum de EUR 1.000.000 (UN MILLION D'EUROS) divisé en actions de EUR 1.000 (MILLE EUROS) chacune. Par conséquent, le conseil d'administration est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, de déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à supprimer ou à limiter, si nécessaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, et finalement, à procéder aux modifications des présents statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital réalisée en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en particulier avec la condition que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

3) Que par décisions datées du 10 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation de capital jusqu'à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000 à cent trente et un mille euros (EUR 131.000) par la création de 100 actions, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces 100 nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société anglaise, avec siège social au 80, Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Cardiff sous le numéro 7687461, moyennant une contribution en espèces de cent mille euros (EUR 100.000).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, sur le vu d'un bulletin de souscription et d'un certificat bancaire de blocage de fonds.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5 §1 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 131.000 (CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 131 (CENT TRENTE ET UN) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (MILLE EUROS) chacune.»

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 nouveau, ont été remplies.

La partie comparante représentée comme mentionné ci-dessus déclare faire son affaire personnelle du délai relatif à la passation de l'acte notarié de constat de l'augmentation de capital et décharge le notaire instrumentant de toute responsabilité y afférente.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.300.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gregorio Pupino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58967. Reçu 75,-.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006027/131.

(120005334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Vicaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.  
R.C.S. Luxembourg B 93.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Erpeldange, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006089/10.

(120005657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Bosa Hotel & Resort S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 40.999.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2011 que: Les mandats suivant ont été reconduit:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né le 13 avril 1973 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg
- Madame Valérie WESQUY, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France) et demeurant professionnellement à 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg
- Monsieur Vincent CORMEAU, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg

La société Ser.Com S.à.r.l ayant son siège social à 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg été élu commissaire de société en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006253/21.

(120006382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

---

**ADMC-Audit, Diagnostic, Mise en Conformité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 140.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 2 janvier 2012.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2012006135/13.

(120005307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**EIGER Real Estate Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 130.411.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 27 décembre 2011, que le siège social de la Société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes: Melle Mombaya KIMBULU, M. Matthijs BOGERS et M. Julien FRANCOIS, tous trois gérants de la Société, a également changé et est désormais située au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

Enfin, le siège social de Parlay Finance Company S.A., l'associé de la Société est également désormais situé au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Eiger Real Estante Ventures S.à.r.l.  
Représenté par M. Matthijs Bogers  
Gérant

Référence de publication: 2012006820/22.

(120006795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

### **Azeri Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.789.

### STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of October,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

CEE Special Situations Fund L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OQH, Channel Islands, registered under number No. 1191, represented by its general partner EMSA Fund Management (Jersey) Ltd., a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OQH, Channel Islands, registered under number No. 104146, here represented by Me Nicolas Marchand, avocat, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in St Helier, Jersey, on October 27, 2011,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Azeri Finance (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security

over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of one million (1,000,000) new shares, having the same rights and features as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares, if any and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for reappointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director should vote in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

#### 7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors or, in case class A and B directors have been appointed by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

### **Art. 8. Sole director.**

#### 8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### Art. 10. General meetings of shareholders.

###### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

**Art. 11. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 13. Auditors.**

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provision**

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December two thousand eleven (2011).

*Subscription and Payment*

CEE Special Situations Fund L.P., represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1500.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

a. Dorian Macovei, investment advisor, born in Romania on October 20, 1976 and professionally residing at 14/52 Renngasse, 1010 Vienna, Austria;

b. James Bermingham, legal counsel, born in Sheffield, United Kingdom on December 19, 1972 and professionally residing at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach; and

c. Anke Jager, administrator, born in Salzgitter, Germany on April 22, 1968 and professionally residing at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach;

2. RSM Audit Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.621, as approved external auditors (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour d'octobre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CEE Special Situations Fund L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 11-15, Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OQH, Iles anglo-normandes, inscrite sous le numéro No. 1191, représentée par son associé commandité EMSA Fund Management (Jersey) Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 11-15, Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OQH, Iles anglo-normandes, inscrite sous le numéro No. 104146,

représentée par Me Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St Helier, Jersey, le 27 octobre 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Azeri Finance (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits et caractéristiques que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, le cas échéant, et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les actionnaires ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou, dans le cas où un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B ont été nommés, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors d'une Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient

l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

CEE Special Situations Fund L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1500.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:
  - a. Dorian Macovei, conseiller en investissement, né en Roumanie le 20 octobre 1976 et dont l'adresse professionnelle est située à 14/52 Rengasse, 1010 Vienne, Autriche;
  - b. James Bermingham, conseiller juridique, né à Scheffield, Royaume-Uni, le 19 décembre 1972 et dont l'adresse professionnelle est située au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; et
  - c. Anke Jager, administrateur, né à Salzgitter, Allemagne, le 22 avril 1968 et dont l'adresse professionnelle est située au 9a, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.
2. RSM Audit Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de six (6) ans.
3. Le siège social de la Société est établi au 9a, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48802. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001550/592.

(120000375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

---

**Willshall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.989.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") “WILLSHALL S.A.”, established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 89989, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher, on November 22, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1793 of December 18, 2002;

II. That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.-EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de la société anonyme "WILLSHALL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89989, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, le 22 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1793 du 18 décembre 2002;

II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. LAC/2012/231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur pd. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006100/88.

(120005678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

#### **Four s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 166.027.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian COLJON, event manager, né à Luxembourg le 31 mars 1975, demeurant à L-4955 Bascharage, 23, rue des Tulipes.

2.- Monsieur José VIRGINIO GARCIA, expert en tourisme, né à Luxembourg le 4 mars 1977, demeurant à L-5633 Mondorf-les-Bains, 6, Allée Jean Linster.

3.- La société à responsabilité limitée «Audio Vision LUXEMBOURG, S. à r.l.», ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 15, Dernier Sol, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 62.861,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Marc SCHUMACHER, commerçant, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 17, rue d'Olingen.

4.- Monsieur Léon STEIN, comptable en retraite, né à Rodange le 3 avril 1945, demeurant à L-4735 Pétange, 66, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "FOUR s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'organisation, la création, la production et la coordination et la réservation de toutes sortes de produits touristiques et d'événements publics et privés ainsi que toutes prestations accessoires, notamment dans le domaine de la publicité, du marketing, de la communication et de la promotion.

Elle pourra également exercer en qualité de consultant pour toute opération en rapport avec ce domaine d'activité.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (€ 200.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants, qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1) Monsieur Christian COLJON, préqualifié, cent parts sociales . . . . .                        | 100 |
| 2) Monsieur José VIRGINIO GARCIA, préqualifié, cent parts sociales . . . . .                    | 100 |
| 3) La société «Audio Vision LUXEMBOURG, S. à r.l.», préqualifiée, cent parts sociales . . . . . | 100 |
| 4) Monsieur Léon STEIN, préqualifié, cent parts sociales . . . . .                              | 100 |
| Total: quatre cents parts sociales . . . . .  | 400 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (€ 80.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Christian COLJON et José VIRGINIO GARCIA, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3) Le siège social est fixé à L-4959 Bascharage, Z.A. Op Zaemer.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLJON, VIRGINIO GARCIA, SCHUMACHER, STEIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 05 janvier 2012 Relation: CAP/2012/37. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 janvier 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012008662/137.

(120006289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

**CR PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.419.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"HgCapital Nominees Limited", a private limited company incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and which is registered with the Companies House under number 05650156, here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg;

"Advent Casa 2008 (Cayman) Limited", having its registered address at Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number #203091, here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

"HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH", having its registered address at Hansaallee 84, 60323 Frankfurt, Germany, registered in the commercial register of the lower court of Frankfurt under HR B 52410, here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg by virtue of a proxy;

"Intermediate Capital Investments Limited", having its registered address at 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP, United Kingdom, registered with the Companies House under number 2327070, here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg;

"ICG European Fund 2006 S.A.", having its registered address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B121235, here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg; and

"SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH", having its registered address at Tannenweg 14, 61440 Oberursel, Germany, registered in the commercial register of the lower court of Bad Homburg under HR B 10519, here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "CR PropCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151419, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 February 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 March 2010 (number 654, page 31380) (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 October 2010 (number 2234, page 107186).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by thirty thousand euro (EUR 30,000.-), so as to bring it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) to one hundred thirty thousand

euro (EUR 130,000.-), by creating and issuing six thousand (6,000) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), six thousand (6,000) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), six thousand (6,000) new class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), six thousand (6,000) new class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), and six thousand (6,000) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of two hundred sixty five thousand two hundred fifty four euro (EUR 265,254.-).

The New Shares are then subscribed on a pro rata basis to their current participation by all the existing shareholders of the Company as follows:

a) three thousand one hundred seventy seven (3,177) New Class A Shares, three thousand one hundred seventy seven (3,177) New Class B Shares, three thousand one hundred seventy seven (3,177) New Class C Shares, three thousand one hundred seventy seven (3,177) New Class D Shares and three thousand one hundred seventy seven (3,177) New Class E Shares to be subscribed by HgCapital Nominees Limited, prenamed, being an existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred fifty six thousand three hundred sixty six euro and fifty two cents (EUR 156,366.52) relating to the new shares subscribed by HgCapital Nominees Limited is allocated as follows: fifteen thousand eight hundred eighty five euro (EUR 15,885.-) are allocated to the share capital of the Company and one hundred forty thousand four hundred eighty one euro and fifty two cents (EUR 140,481.52.-) are allocated to the share premium account of the Company;

b) one thousand seven hundred ninety three (1,793) New Class A Shares, one thousand seven hundred ninety three (1,793) New Class B Shares, one thousand seven hundred ninety three (1,793) New Class C Shares, one thousand seven hundred ninety three (1,793) New Class D Shares and one thousand seven hundred ninety three (1,793) New Class E Shares to be subscribed by Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, prenamed, being an existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of eighty eight thousand two hundred twenty one euro and ninety cents (EUR 88,221.90) relating to the new shares subscribed by Advent Casa 2008 (Cayman) Limited is allocated as follows: eight thousand nine hundred sixty five euro (EUR 8,965.-) are allocated to the share capital of the Company and seventy nine thousand two hundred fifty six euro and ninety cents (EUR 79,256.90) are allocated to the share premium account of the Company;

c) four hundred twenty (420) New Class A Shares, four hundred twenty (420) New Class B Shares, four hundred twenty (420) New Class C Shares, four hundred twenty (420) New Class D Shares and four hundred twenty (420) New Class E Shares to be subscribed by HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, prenamed, being an existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of twenty thousand six hundred sixty seven euro seventy eight cents (EUR 20,667.78) relating to the new shares subscribed by HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH is allocated as follows: two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-) are allocated to the share capital of the Company and eighteen thousand five hundred sixty seven euro seventy eight cents (EUR 18,567.78) are allocated to the share premium account of the Company;

d) two hundred eighty five (285) New Class A Shares, two hundred eighty five (285) New Class B Shares, two hundred eighty five (285) New Class C Shares, two hundred eighty five (285) New Class D Shares and two hundred eighty five (285) New Class E Shares to be subscribed by Intermediate Capital Investments Limited, prenamed, being an existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of fourteen thousand nine euro and eighty cents (EUR 14,009.80) relating to the new shares subscribed by Intermediate Capital Investments Limited is allocated as follows: one thousand four hundred twenty five euro (EUR 1,425.-) are allocated to the share capital of the Company and twelve thousand five hundred eighty four euro and eighty cents (EUR 12,584.80) are allocated to the share premium account of the Company;

e) one hundred ninety (190) New Class A Shares, one hundred ninety (190) New Class B Shares, one hundred ninety (190) New Class C Shares, one hundred ninety (190) New Class D Shares and one hundred ninety (190) New Class E Shares to be subscribed by ICG European Fund 2006 S.A., prenamed, being an existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of nine thousand three hundred forty four euro and seventy nine cents (EUR 9,344.79) relating to the new shares subscribed by ICG European Fund 2006 S.A. is allocated as follows: nine hundred fifty euro (EUR 950.-) are allocated to the share capital of the Company and eight thousand three hundred ninety four euro and seventy nine cents (EUR 8,394.79) are allocated to the share premium account of the Company; and

f) one hundred thirty five (135) New Class A Shares, one hundred thirty five (135) New Class B Shares, one hundred thirty five (135) New Class C Shares, one hundred thirty five (135) New Class D Shares and one hundred thirty five (135) New Class E Shares to be subscribed by SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, prenamed, being an existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of six thousand six hundred forty three euro and twenty two cents (EUR 6,643.22) relating to the new shares subscribed by SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH is allocated as follows: six hundred seventy five euro (EUR 675.-) are allocated to the share capital of the Company and five thousand nine hundred sixty eight euro and twenty two cents (EUR 5,968.22) are allocated to the share premium account of the Company.

Therefore, the global contribution of two hundred ninety five thousand two hundred fifty four euro (EUR 295,254.-) for the New Shares will be allocated as follows: thirty thousand euro (EUR 30,000.-) are allocated to the share capital of the Company and two hundred sixty five thousand two hundred fifty four euro (EUR 265,254.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend Article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The corporate capital is fixed at one hundred thirty thousand euro (EUR 130,000.-) represented by

- twenty-six thousand (26,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- twenty-six thousand (26,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- twenty-six thousand (26,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- twenty-six thousand (26,000) class "D" shares (the "Class D Shares"); and
- twenty-six thousand (26,000) class "E" shares (the "Class E Shares");

each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the rights and obligations set out in these Articles.

The Class A to E Shares are together referred to as the "Shares", and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders", and each a "Shareholder".

#### *Third resolution*

The Shareholders decide to remove Mr. Manfred Wiehl as class A manager of the board of managers of the Company with immediate effect and grant him a discharge in respect of the performance of its duties as manager of the Company up to the date of these resolutions.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders further decide to appoint Mr. Ralf Michels, born on 23 August 1963 in Hagen, Germany, with professional address at Friedrichstr. 135, 10117 Berlin, Germany, as new class A manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date of these resolutions.

The Shareholders further decide that it be noted that, following the removal and appointment referred to in the resolutions above, the board of managers of the Company is constituted as follows:

- Mr. Philipp Schwalber, class A manager and ERISA Director
- Mr. Dirk van de Maat, class A manager
- Mr. Ralf Michels, class A manager and Advent Director
- Mr. François Champon, class B manager and Hg Director
- Mrs. Nadia Dziwinski, class B manager and Hg Director

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

"HgCapital Nominees Limited", une société à responsabilité limitée de droit anglais dont le siège social est situé au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et qui est immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 05650156, ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg;

"Advent Casa 2008 (Cayman) Limited", ayant son siège social au Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro #203091, ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg;

"HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH", ayant son siège social à Hansaallee 84, 60323 Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour inférieure de Francfort sous le numéro HR B 52410, ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg;

"Intermediate Capital Investments Limited", ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 2327070, ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg;

"ICG European Fund 2006 S.A.", ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121235, ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg;

"SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH", ayant son siège social à Tannenweg 14, 61440 Oberursel, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour inférieur de Bad Homburg sous le numéro HR B 10519, ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "CR PropCo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151419, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2010, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2010 (numéro 654, page 31380) (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 octobre 2010 (numéro 2234, page 107186).

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente mille euros (30.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,-EUR) à cent trente mille euros (130.000,-EUR), par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), six mille (6.000) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), six mille (6.000) nouvelles parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), six mille (6.000) nouvelles parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), et six mille (6.000) nouvelles parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de deux cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-quatre euros (265.254,- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par tous les associés existants de la Société proportionnellement à leur présente participation, comme suit:

a) trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par HgCapital Nominees Limited, prénommé, et étant un associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de cent cinquante-six mille trois cent soixante six euros et cinquante deux centimes (156.366,52-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par HgCapital Nominees Limited est alloué comme suit: quinze mille huit cent quatre-vingt cinq euros (15.885,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et cent quarante mille quatre cent quatre-vingt un euros et cinquante-deux centimes(140.481,52 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

b) mille sept cent quatre-vingt treize (1.793) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, mille sept cent quatre-vingt treize (1.793) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, mille sept cent quatre-vingt treize (1.793) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, mille sept cent quatre-vingt treize (1.793) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et mille sept cent quatre-vingt treize (1.793) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, prénommée, et étant un associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de quatre-vingt huit mille deux cent vingt et un euros et quatre-vingt dix centimes (88.221,90EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par Advent Casa 2008 (Cayman) Limited est alloué comme suit: huit mille neuf cent soixante-cinq euros (8.965,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et soixante-dix neuf

mille deux cent cinquante-six euros et quatre-vingt dix centimes (79.256,90-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

c) quatre cent vingt (420) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, quatre cent vingt (420) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, quatre cent vingt (420) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, quatre cent vingt (420) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et quatre cent vingt (420) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, prénommée, et étant un associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de vingt mille six cent soixante-sept euros et soixante-dix huit centimes (20.667,78-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH est alloué comme suit: deux mille cent euros (2.100,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et dix-huit mille cinq cent soixante-sept euros et soixante-dix huit centimes (18.567,78-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

d) deux cent quatre-vingt cinq (285) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quatre-vingt cinq (285) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quatre-vingt cinq (285) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quatre-vingt cinq (285) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et deux cent quatre-vingt cinq (285) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par Intermediate Capital Investments Limited, prénommée, et étant un associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de quatorze mille neuf euros et quatre-vingts centimes (14.009,80-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par Intermediate Capital Investments Limited est alloué comme suit: mille quatre cent vingt-cinq euros (1.425,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et douze mille cinq cent quatre-vingt quatre euros et quatre-vingts centimes (12.584,80 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

e) cent quatre-vingt dix (190) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre-vingt dix (190) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre-vingt dix (190) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre-vingt dix (190) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cent quatre-vingt dix (190) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par ICG European Fund 2006 S.A., prénommée, étant un associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de neuf mille trois cent quarante-quatre euros et soixante-dix neuf centimes (9.344,79-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par ICG European Fund 2006 S.A. est alloué comme suit: neuf cent cinquante euros (950,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et huit mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-dix neuf centimes (8.394,79 EUR) sont alloués au compte de prime de la Société; et

f) cent trente-cinq (135) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cent trente-cinq (135) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cent trente-cinq (135) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cent trente-cinq (135) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cent trente-cinq (135) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, prénommée, étant un associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de six mille six cent quarante-trois euros et vingt-deux centimes (6.643,22-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH est alloué comme suit: six cent soixante-quinze euros (675,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et cinq mille neuf cent soixante-huit euros et vingt-deux centimes (5.968,22,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Par conséquent, l'apport total de deux cent quatre-vingt quinze mille deux cent cinquante quatre euros (295.254,-EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: trente mille euros (30.000,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et deux cent soixante-cinq mille deux cent cinquante quatre euros (265.254,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports a été produite devant le notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

Par suite de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision prise ci-dessus, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente mille euros (130.000,-EUR) représenté par:

- vingt-six mille (26.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- vingt-six mille (26.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- vingt-six mille (26.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- vingt-six mille (26.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), et
- vingt-six mille (26.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,-EUR), et les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A à E sont désignées collectivement comme les "Parts Sociales", et les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés» et chacun comme un "Associé".

### Troisième résolution

Les Associés décident de révoquer Monsieur Manfred Wiehl de son mandat de gérant de classe A du conseil de gérance de la Société, avec effet immédiat, et décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat à compter du jour des présentes résolutions.

### Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Ralf Michels, né le 23 Août 1963 à Hagen, Allemagne, et dont l'adresse professionnelle est située au Friedrichstr. 135, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que le nouveau gérant de classe A de la Société.

Les Associés décident également qu'il est noté que, suite à la révocation et la nomination visées dans les résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

- Monsieur Philipp Schwalber, gérant de classe A et administrateur de ERISA
- Monsieur Dirk van de Maat, gérant de classe A
- Monsieur Ralf Michels, gérant de classe A et administrateur de Advent
- Monsieur François Champon, gérant de classe B et administrateur de HG
- Madame Nadia Dziwinski, gérante de classe B et administratrice de HG

### Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 2.000,- (deux mille Euros).

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56267. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005613/301.

(120005909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

### **Artelec S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.500,00.**

Siège social: L-4684 Differdange, 3, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 148.362.

1. Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement le 9 janvier 2012 que:

- a) Monsieur Jeff STRAINCHAMPS a été révoqué de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- b) Madame Carole DE CALDAS, née le 5 avril 1976 à Metz, France, demeurant à F-54440 Herserange, 76 avenue d'Huart, France a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Jeff STRAINCHAMPS avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2012.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 9 janvier 2012 que Monsieur Jeff STRAINCHAMPS a été révoqué de son mandat de délégué à la gestion journalière avec effet immédiat.

3. Depuis le 9 janvier 2012, le conseil d'administration de la Société est partant composé comme suit:

- a) Eric FIDANZA, administrateur
- b) Stéphane RODA, administrateur
- c) Carole DE CALDAS, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012006140/23.

(120005818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Vinoteca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 75.101.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012006090/10.

(120005395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Vision UPS Systems S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, 36, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.225.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006094/10.

(120005947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Walebroch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 129.174.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006096/10.

(120005589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

---

**Secretary's, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.486.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008567/10.

(120009439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Sàrl Wilmes & Söhne, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 100.432.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 16 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012008558/10.

(120009021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---